

DERNIERE HEURE

LES JOURNÉES FAMILIALES

DE « LA PLUS GRANDE FAMILLE »

LES SEANCES DE MARDI
Paris, 31 mai. — Ce matin, à 9 heures, la séance est ouverte sous la présidence de M. de Broque, inspecteur en chef des Ponts et Chaussées.

LES CARRIERES DE JEUNES FILLES

Les études universitaires de Mlle de Comberon, rapporteur, ont été l'objet de la séance. Mlle de Comberon expose les conditions de la situation des jeunes filles qui se consacrent à l'enseignement et de celles qui ont pu recommander l'enseignement de la femme y est le mieux qu'on peut donner à notre époque. Passant en revue les traitements récemment accordés à l'enseignement féminin, Mlle de Comberon montre que, dans les divers pays, les carrières offertes aux jeunes filles sont très diverses.

LES CARRIERES D'ADJONTS

Mme la comtesse Pierre de la Bouillerie fait un rapport sur les carrières d'adjoints permettant à la femme de gagner une partie de son existence sans quitter son foyer, et regrette que ces carrières ne soient pas encore assez développées. Un effort est tenté dans ce sens.

LES INFINITIVES

L'après-midi à quatre heures, sous la présidence de M. Rouleaux-Dugage, député de l'Orne, on entend un rapport sur les carrières d'infinitives et spécialement sur celles d'infinitives militaires, de Mme Lecoq, de l'Institut Rockefeller, et d'un échange de vues très animé sur les diverses voies qui s'offrent aux jeunes filles désirant se consacrer aux carrières d'infinitives.

LA CARRIERE MEDICALE

M. le docteur Kocinsky, chirurgien des hôpitaux, expose ensuite les avantages et inconvénients de la carrière médicale. Le caractère d'un médecin, le prestige de sa profession, les avantages aux femmes qui n'en sentent pas trop spécialement la vocation; elle exige une trop grande résistance physique et, généralement, l'éducation actuelle de la jeune fille ne la prépare pas à assumer avec dignité qu'on y rencontre. Les spécialités ne permettent d'ailleurs pas de raccourcir les études, car la spécialisation n'est possible qu'après des études supérieures.

LA HAUTE-SILESE

M. LLOYD GEORGE OU M. BRIAND?
Paris, 31 mai. — Le différend entre la France et l'Angleterre continue, au sujet de la réunion du Conseil suprême. Le gouvernement français persiste à demander l'ajournement de cette réunion jusqu'à ce qu'une commission d'experts ait étudié sur les frontières de Haute-Silésie. Le gouvernement anglais insiste pour que la conférence soit convoquée à Boulogne au milieu de la semaine prochaine.

UN PROJET BRITANNIQUE DE TRANSPORTS PAR DIRIGEABLES

Londres, 31 mai. — Le gouvernement offre de remettre gratuitement à des armées britanniques et parisiennes deux dirigeables, prêts à être utilisés pour le transport de troupes et de matériel par les routes aériennes. Le ministre de l'Air, lord Curzon, a déclaré que ces dirigeables seraient prêtés à la France et à la Belgique pour leur utilisation pendant la guerre.

LES EXHUMATIONS MILITAIRES

Les exhumations dans les sections de Belgique, France, Italie, Espagne, etc., ont été effectuées par les services militaires. Les corps des soldats et officiers ont été retrouvés et remis à leurs familles.

L'AIDE NATIONALE AUX FAMILLES NOMBREUSES

Une lettre de l'Alliance Nationale aux sénateurs. L'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française, vient d'adresser à tous les sénateurs une lettre pour leur demander d'urgence la loi d'aide nationale aux familles nombreuses.

LES COUPABLES ALLEMANDS DEVANT LA COUR DE LEIPZIG

Leipzig, 31 mai. — Le procès de l'ouvrier Numan, accusé de mauvais traitements envers les prisonniers, a commencé ce matin. Il y a 15 témoins allemands et 25 témoins anglais. L'accusé est inculpé d'avoir frappé un prisonnier anglais à coups de crosse. L'accusé prétend avoir obéi à l'ordre de son sous-officier.

DOUBLE DECORATION

Toulouse, 31 mai. — A l'occasion de la reprise des relations entre la France et la République française, le Pape Benoît XV vient de conférer à M. Pagan, directeur politique du « Télégramme de Toulouse », la dignité de commandeur de l'ordre de Saint-Sylvestre.

LES SALAIRES DANS L'INDUSTRIE TEXTILE A ROUBAIX-TOURCOING

LA SITUATION ACTUELLE

Le 10 février dernier, une baisse de 0 fr. 80 à l'heure avait été décidée pour les ouvriers adultes par le Consortium de l'Industrie Textile. Cette diminution devait être appliquée en deux paliers : le premier (0 fr. 16 le 21 février) ; le second, de même importance, le 1er juin.

LE SURALSAIRE

Quant au sur salaire, il n'est nullement question de le changer le taux de la date d'application de ce second palier, mais de le suralaiser fonctionnellement par trimestre. D'ailleurs, a ajouté notre interlocuteur, le Consortium n'a pas encore envisagé cette question bien qu'elle cause de la crise actuelle, ce soit une lourde charge pour les industriels.

UNE REUNION DES SYNDICATS LIBRES AU CAFE PANDORE

Plusieurs délégués ont également fourni des explications. M. Ch. Brunin, secrétaire de l'Union Régionale des Syndicats professionnels, était présent, et a engagé les auditeurs à la propagande syndicale.

UNE REUNION DU SYNDICAT TEXTILE ADHERENT A LA C. G. T.

Les membres du Syndicat textile adhérent à la C. G. T., se sont réunis mardi soir, à 7 heures, dans la salle des fêtes de la Coopérative « La Paix », en vue d'une décision à prendre relativement aux modifications décidées par les industriels pour la prime de vie chère.

LE CREDIT NATIONAL

UNE DISCUSSION D'ENGAGEMENT ENTRE M. TOURCOIN ET M. LEUCHEUR, A PROPOS DU CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LE CREDIT NATIONAL

UNE DISCUSSION D'ENGAGEMENT ENTRE M. TOURCOIN ET M. LEUCHEUR, A PROPOS DU CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LE CREDIT NATIONAL

UNE DISCUSSION D'ENGAGEMENT ENTRE M. TOURCOIN ET M. LEUCHEUR, A PROPOS DU CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.

LE CREDIT NATIONAL

Le Crédit National paraît donc à guichet ouvert. Les engagements de M. Tourcoin sont-ils à accepter? C'est ce que nous allons essayer de savoir. Il faut envisager la situation à cette date, et prendre des mesures pour faire face aux engagements qui s'auront lieu d'ici à la fin de l'année.

LES ANNUITES AUX SINISTRES

Sur le chapitre 60, annuités payées aux sinistrés au titre de l'art. 132 de la loi de 1920, M. Pichon dit que le Parlement a ouvert en 1920 un crédit de 15 milliards et que, jusqu'à ce jour, il n'a été versé que 12 milliards.